

## Du « 962 » et de l'année syndicale : c'est bien de l'action du SNPDEN que tout dépend... c'est bien de votre action que tout dépend.



Ainsi les décrets consécutifs au protocole d'accord du 18 novembre 2000 ont été présentés au Conseil Supérieur de la Fonction Publique le 12 juillet 2001. Je l'annonçais dans mon dernier éditorial en restant prudent sur la fin possible du butoir du 962.

Je suis particulièrement heureux, et le SNPDEN peut en être légitimement fier, d'annoncer la fin de l'inique butoir du 962 et la création d'un nouveau butoir, référencé, et c'est essentiel, non plus par rapport aux indices des

agrégés (corps d'origine) mais par rapport à ceux des IA (corps hiérarchique immédiatement supérieur), à savoir aujourd'hui, le 1 057.

Chacun doit bien voir le caractère exceptionnellement important de la mesure par ce qu'elle représente pour les intéressés d'abord, pour l'ensemble des collègues ensuite (n'oublions pas la création du corps unique et le pourcentage devenu important des promotions à la nouvelle hors classe), pour l'ensemble du vivier, le corps devenant ainsi plus attractif, pour l'ensemble des fonctionnaires enfin parce que, pour la première fois, des mesures sont prises, touchant spécifiquement des pensions et l'on sait qu'il s'agit là de la mise en cause d'un dogme d'état.

Le SNPDEN peut être fier de ce succès qui, je le répète, concerne tous les collègues parce qu'elle est une aspiration vers le haut. Il a porté seul, avec la FEN devenue UNSA Éducation, ce dossier, depuis 13 ans. Nos adversaires, si souvent donneurs de leçons n'osaient même pas l'évoquer. J'ai le souvenir d'une réunion chez le directeur adjoint du cabinet, il y a tout juste un an. Ce dernier faisait connaître aux trois syndicats représentés dans les CAPN les résultats de l'arbitrage du premier ministre ayant servi de base, sur le plan de la carrière, au protocole d'accord. Nos deux concurrents n'ont même pas évoqué la question, alors que nous avions obtenu qu'une phrase concernant l'abandon de ce butoir figurât dans le texte du premier ministre. Cette phrase se retrouvera d'ailleurs à notre demande dans le protocole d'accord. Depuis, discrètement mais avec ténacité, en nous appuyant sur l'engagement personnel de Jean-Paul ROUX et la force de notre fédération, nous avons fait avancer le dossier : rencontres ou contacts à la Fonction Publique (le ministre M. SAPIN lui-même, son directeur de cabinet, Ch. CHANTEPEY, les deux directeurs successifs de la Fonction Publique, Gilbert SANTEL puis Jacky RICHARD), à Matignon (M. BRAUNSTEIN, conseiller du premier ministre), au ministère de l'Éducation Nationale bien sûr (avec le directeur de cabinet, Christian FORESTIER, avec Michel DELACA-SAGRANDE), directeur des affaires financières. Un travail incessant, quasi quotidien dans la dernière période. Le résultat est là.

Une nouvelle année scolaire commence, une nouvelle année syndicale. Le SNPDEN va renouveler à cette rentrée l'ensemble de ses cadres départementaux et académiques. Puisse ce renouvellement permettre à de très nombreuses femmes et à de nombreux hommes, de prendre de plus en plus de responsabilités. C'est une nécessité absolue, vitale même.

Le SNPDEN doit non seulement continuer à agir pour permettre la mise en application complète, dans sa lettre comme dans son esprit, du protocole d'accord, mais aussi se doter d'une nouvelle doctrine syndicale autour des conditions d'exercice du métier, mettant en œuvre la nouvelle conception de notre métier qui est au cœur du protocole, avec toutes ses conséquences dans le fonctionnement des établissements. Ce sera le thème central du congrès de Nantes (mai 2002), congrès lors duquel un nouveau bureau national sera élu qui aura à sa tête un nouveau secrétaire général puisque j'ai décidé de ne pas solliciter un nouveau mandat, estimant qu'il faut assurer le renouvellement des générations.

Bon courage à tous.

**Jean Jacques ROMERO**

**Éditorial** **3**  
Agenda  
Décisions du BN

**6** **Actualités**  
Écriture du décret

Bureau national **16**

**18** Rencontre  
Parole à...  
Fin de 3<sup>e</sup>  
Chronique juridique

Les commissions **27**

**35** La rémunération  
Adhésions

Statut et RI **50**

**35** Questions, réponses

Hommage **56**

### Index des annonceurs

ALISE	2
OMT	5
DMI	7
CASDEN	11
CHRYSIS	19
DATA PUCE	21
CAMIF	23
OFUP	59
INCB	60
ENCART WEKA	

SNPDEN : 21 rue Béranget, 75003 Paris

Téléphone : 01 49 96 66 66 Fax : 01 49 96 66 69

Directeur de la Publication : Jean-Jacques Romero

Rédacteur en chef : Jean-Claude Guimard

Rédacteur en chef adjoint : Marcel Jacquemard

Secrétaire de rédaction : Joëlle Torres

Conception : CIE/Lawrence Bitterly, Paris, Johannes Müller

Réalisation : Johannes Müller

Publicité : Espace M • 04 92 38 15 55

Chef de Publicité : Fabrice Mauro

Impression : Imprimerie SIC, 5/7 rue Claude Chappe 77 400

Lagny - Tel : 01 64 12 17 17

Direction - ISSN 6-5 294

Commission paritaire de publications

et agence de presse

1 798 D 73 S du 11 mars 1993

Direction n° 91

Mis sous presse le 10 août 2001

Abonnements : 240,00 F/35 € (10 numéros)

Prix du numéro : 25,00 F / 8 €